



Quels sont les recours possibles suite a decision du conseil d e

Par **lavialle**, le **19/03/2008** à **10:30**

j ai saisi le tribunal administratif de strasbourg il y a quelques temps celui-ci m a donne raison pour un dossier concernant l arrat griesmar.

j ai donc pus beneficier de l annuite par enfant eleves.

or le service des pensions civils et militaires de retraite a saisi le conseil d etat qui lui m a donne tords je dois donc reverser une somme assez importante.

QUELLE SONT MES POSSIBLEES DE RECOURS ET AUPRES DE QUELS ORGANISMES PUIGE M ADRESSER.